



La déclaration, dûment complétée, certifiée exacte, datée et signée, doit parvenir au service indiqué sur la formule au plus tard le :

--

Exp.

Exercice comptable du..... au.....

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires :

- auprès du **Contact Center du Service Public Fédéral Finances** : au numéro de téléphone **0257 257 57** (tarif normal)
- via **internet** :
 - pour des informations d'ordre général : fin.belgium.be
 - pour des informations spécifiques : fisconet.fgov.be
- auprès du **service de taxation compétent** : pour des questions plus complexes ou spécifiques au sujet du dossier fiscal de la personne morale. Les coordonnées de ce service figurent ci-dessous.

Information bancaire

IBAN
BIC

Personne de contact

Nom et prénom
Fonction
Rue
N°
Boîte
Code postal et commune
Numéro de téléphone
E-mail

Sociétés, associations, établissements ou organismes quelconques étrangers qui se livrent à une exploitation ou à des opérations de caractère lucratif

Déclaration optionnelle

	Codes	Période imposable
La société étrangère qui a perçu des bénéfices imposables provenant d'une prestation de service fournie à un résident de Belgique ou un établissement belge avec lequel il existe directement ou indirectement un lien quelconque d'interdépendance peut choisir de déclarer ces revenus dans la déclaration à l'impôt des non-résidents. Ce choix est confirmé en cochant cette case. Il est définitif, irrévocable et lie la société étrangère.	2000	<input type="checkbox"/>

Réserves

Bénéfices réservés imposables

	Codes	Au début de la période imposable	A la fin de la période imposable
Réserves incorporées au compte « Dotation »	2002,, . .
Solde des bénéfices maintenus dans les avoirs de l'établissement	2003,, . .
Quotité imposable des plus-values de réévaluation	1004,, . .
Réserves indisponibles	1006,, . .
Réserves disponibles	1007,, . .
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	1008 PN,, . .
Provisions imposables	1009,, . .
Autres réserves figurant au bilan			
.....	1010,, . .
.....	1010,, . .
.....	1010,, . .
Autres réserves imposables (+)/(-)			
.....	1011 PN,, . .
.....	1011 PN,, . .
.....	1011 PN,, . .
Réserves occultes			
Réductions de valeur imposables	1020,, . .
Excédents d'amortissements	1021,, . .
Autres sous-évaluations d'actif	1022,, . .
Surestimations du passif	1023,, . .
Frais payés anticipativement	1025,, . .
Réserves imposables (+)/(-)	1040 PN,, . .

Réserves

Bénéfices réservés imposables (suite)

	Codes	Au début de la période imposable	A la fin de la période imposable
Réserves imposables (+)/(-) (report)	1040 PN,, . .
Majorations de la situation de début des réserves			
Plus-values sur actions ou parts	1051	+....., . .	
Reprises de réductions de valeur sur actions ou parts antérieurement imposées à titre de dépenses non admises	1052	+....., . .	
Exonération définitive œuvres audiovisuelles agréées tax shelter	1053	+....., . .	
Exonération définitive œuvres scéniques agréées tax shelter	1059	+....., . .	
Exonération des primes et subsides en capital et en intérêt régionaux	1054	+....., . .	
Exonération définitive des bénéfices provenant de l'homologation d'un plan de réorganisation et de la constatation d'un accord amiable	1055	+....., . .	
Exonération définitive pour revenus d'innovation	1058	+....., . .	
Indemnité perçue en exécution d'une convention de transfert intra-groupe	1062	+....., . .	
Indemnité perçue en exécution d'une convention de déduction d'intérêts	1063	+....., . .	
Correction négative en application du Régime Diamant	1057	+....., . .	
Autres	1056	+....., . .	
Diminutions de la situation de début des réserves			
Transfert intra-groupe	1067	-....., . .	
Réserves imposables après adaptation de la situation de début des réserves (+)/(-)	1070 PN, . .	
Bénéfices réservés imposables (+)/(-)	1080 PN	, . .

Bénéfices réservés exonérés

	Codes	Au début de la période imposable	A la fin de la période imposable
Réductions de valeur sur créances commerciales	1101,, . .
Provisions pour risques et charges	1102,, . .
Plus-values exprimées mais non réalisées	1103,, . .
Plus-values réalisées			
Taxation étalée des plus-values sur certains titres	1111,, . .
Taxation étalée des plus-values sur immobilisations corporelles et incorporelles	1112,, . .
Autres plus-values réalisées	1113,, . .
Plus-values sur véhicules d'entreprises	1114,, . .
Plus-values sur bateaux de navigation intérieure	1115,, . .
Plus-values sur navires	1116,, . .
Réserve d'investissement	1121,, . .
Œuvres audiovisuelles agréées tax shelter	1122,, . .
Œuvres scéniques agréées tax shelter	1125,, . .
Réserve pour revenus d'innovation	1126,, . .
Bénéfices exonérés maintenus dans le patrimoine d'une entreprise d'insertion agréée	1127,, . .
Bénéfices provenant de l'homologation d'un plan de réorganisation et de la constatation d'un accord amiable	1123,, . .
Réserve en vue de renforcer la solvabilité et les fonds propres suite à la pandémie du COVID-19	1128,, . .
Autres éléments exonérés	1124,, . .
Bénéfices réservés exonérés	1140,, . .

Détail des bénéfices

	Codes	Période imposable
Base imposable		
Imposable au taux normal	1460, . .
Bénéfice subsistant	(1450), . .
Bénéfice provenant de la navigation maritime, déterminé sur base du tonnage	1461, . .
Montant net des plus-values à l'entrée de navires dans le régime de taxation forfaitaire en fonction du tonnage	(1627), . .
Avantages anormaux ou bénévoles obtenus et avantages financiers ou de toute nature obtenus	(1421), . .
Quotité de la réserve d'investissement constituée au cours d'une période imposable se clôturant au plus tard le 31.12.2016 pour laquelle l'obligation d'investir ou la condition d'intangibilité n'est pas respectée	(1422), . .
Frais de voiture à concurrence d'une quotité de l'avantage de toute nature	(1206), . .
Frais de l'allocation de mobilité à concurrence d'une quotité de l'avantage de toute nature	(1235), . .
Participation des travailleurs et primes bénéficiaires	(1233), . .
Partie du transfert intra-groupe excédant le résultat négatif établi avant la reprise du transfert intra-groupe en tant que bénéfice de la période imposable	(1426), . .
Plus-values sur actions ou parts en principe imposables à 25 %	1466, . .
Bénéfice tax shelter antérieurement exonéré imposable à 33,99 %	1473, . .
Bénéfice tax shelter antérieurement exonéré imposable à 29,58 %	1477, . .
Plus-values réalisées et provisions pour risques et charges imposables à 33,99 %	1468, . .
Réserve d'investissement imposable à 33,99 %	1469, . .
Plus-values réalisées et provisions pour risques et charges imposables à 29,58 %	1474, . .
Réserve d'investissement imposable à 29,58 %	1475, . .
Imposable au taux de l'exit tax de 12,5 %	1472, . .
Imposable au taux de l'exit tax de 15 %	1476, . .
Subsides en capital et en intérêts dans le cadre de l'aide à l'agriculture, imposables à 5 %	1481, . .
Correction du taux de l'impôt des non-résidents ou de la CCC suite à une modification apportée à partir du 26.07.2017 à la date de clôture de l'exercice comptable		
Quotité de la base imposable au taux normal soumise en principe au taux de 25 %	6121, . .
Quotité de la base imposable au taux de l'exit tax de 15 % non soumis à la CCC	6122, . .

Limitation des déductions du bénéfice subsistant

	Codes	Période imposable
Cette déclaration se rapporte à une des quatre premières périodes imposables à partir de la constitution de la société étrangère qui est « une petite société »	2496

Cotisations distinctes

	Codes	Période imposable
Cotisation distincte sur les dépenses ou avantages de toute nature non justifiés, bénéfiques dissimulés et avantages financiers ou de toute nature à 50 %	1506, . .
Cotisation distincte sur les dépenses ou avantages de toute nature non justifiés, bénéfiques dissimulés et avantages financiers ou de toute nature à 100 %	1507, . .

Cotisation distincte sur la surestimation des bénéficiaires exonérés en vue de renforcer la solvabilité et les fonds propres suite à la pandémie du COVID-19

	Codes	Période imposable
Base de la cotisation distincte	1521 ; . .
Taux de la cotisation distincte exprimé en nombre décimal	1522 ;

Remboursement du crédit d'impôt pour recherche et développement antérieurement accordé

	Codes	Période imposable
Remboursement d'une quotité du crédit d'impôt pour recherche et développement antérieurement accordé	1532 ; . .

Éléments non imposables

	Codes	Période imposable
Libéralités exonérées	1601 ; . .
Exonération pour personnel supplémentaire	1602 ; . .
Exonération pour personnel supplémentaire PME	1603 ; . .
Exonération pour bonus de tutorat	1604 ; . .
Exonération pour passif social en vertu du statut unique	1607 ; . .
Exonération des indemnités régionales compensatoires de pertes de revenus en cas de travaux publics	1606 ; . .
Autres éléments non imposables	1605 ; . .
Éléments non imposables	1610 ; . .

Plus-values à l'entrée de navires dans le régime de taxation forfaitaire en fonction du tonnage

Renseignements à fournir

	Codes	Période imposable
Montant des plus-values à l'entrée de navires dans le régime de taxation forfaitaire en fonction du tonnage	1621 ; . .
Tonnage net de la flotte à l'entrée de la société dans le régime de taxation forfaitaire en fonction du tonnage	1622 ; . .
Tonnage net de la flotte durant la période imposable	1623 ; . .

Montant imposable

	Codes	Période imposable
Plus-values à l'entrée de navires dans le régime de taxation forfaitaire en fonction du tonnage	1625 ; . .
Partie non encore imputée de la déduction pour investissement	1626	-..... ; . .
Montant net des plus-values à l'entrée de navires dans le régime de taxation forfaitaire en fonction du tonnage	1627 ; . .

Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés

	Codes	Période imposable
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés d'actions ou parts		
Revenus attribués par une société établie dans un Etat membre de l'EEE		
Montant net, revenus belges	1631, . .
Précompte mobilier, revenus belges	1632, . .
Montant net, revenus étrangers	1633, . .
Précompte mobilier, revenus étrangers	1634, . .
Autres revenus		
Montant net, revenus belges	1635, . .
Précompte mobilier, revenus belges	1636, . .
Montant net, revenus étrangers	1637, . .
Précompte mobilier, revenus étrangers	1638, . .
Autres revenus mobiliers exonérés	1639, . .
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés	1640, . .
Revenus d'apports effectués à l'occasion d'une opération de fusion, scission ou d'une opération y assimilée, non rémunérés en raison de la détention par la société absorbante ou bénéficiaire d'actions ou parts de la société absorbée ou scindée ou de dispositions d'effet analogue dans un autre état membre de l'UE	1643, . .
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés	1650, . .

Report déduction revenus définitivement taxés

	Codes	Période imposable
Solde reporté de la déduction des revenus définitivement taxés	1701, . .
Déduction revenus définitivement taxés de la période imposable reportable sur la période imposable suivante	1702	+....., . .
Déduction revenus définitivement taxés reportée qui a été effectivement déduite durant la période imposable	1703	-....., . .
Solde de la déduction revenus définitivement taxés reportable sur la période imposable suivante	1704, . .

Pertes récupérables

	Codes	Période imposable
Solde des pertes antérieures récupérables	1721, . .
Partie des pertes agricoles pour lesquelles la société étrangère a demandé l'application de la rétro-déduction qui n'a pu être déduite	2725	+....., . .
Pertes récupérées	(1436)	-....., . .
Perte de la période imposable	1722	+....., . .
Pertes agricoles résultant de conditions météorologiques défavorables pour lesquelles la société étrangère demande l'application de la rétro-déduction	2724	-....., . .
Perte à reporter sur la période imposable suivante	1730, . .

Déduction pour capital à risque reportée

	Codes	Période imposable
Solde reporté de la déduction pour capital à risque	1711, . .
Solde de la déduction pour capital à risque qui est reportable sur la période imposable suivante	1712, . .

Taux de l'impôt

	Codes	Période imposable
A votre connaissance, la société étrangère a droit au taux réduit de 20 % sur la première tranche de 100.000 euros	2754, . .

Versements anticipés

	Codes	Période imposable
Cette déclaration se rapporte à un des trois premiers exercices comptables à partir de la constitution de la société étrangère qui est « une petite société »	2801
A votre connaissance, la société étrangère peut prétendre à la mesure d'aide COVID-19 relative à l'adaptation temporaire du calcul de la majoration pour absence ou insuffisance de versements anticipés	2802
Versements anticipés à prendre en considération	1810

Précomptes imputables

	Codes	Période imposable
Précomptes non remboursables	1830
Précompte mobilier fictif	1831
Quotité forfaitaire d'impôt étranger	1832
Crédit d'impôt pour recherche et développement	1833
Précomptes remboursables	1840
Précompte mobilier réel ou fictif sur revenus définitivement taxés et sur revenus mobiliers exonérés d'origine belge d'actions ou parts, autres que bonis de liquidation ou bonis en cas d'acquisition d'actions ou parts propres	1841
Précompte mobilier sur bonis de liquidation ou bonis en cas d'acquisition d'actions ou parts propres, définitivement taxés	1842
Précompte mobilier sur revenus définitivement taxés d'origine étrangère, autres que bonis de liquidation ou bonis en cas d'acquisition d'actions ou parts propres, définitivement taxés	1843
Précompte mobilier sur autres bonis de liquidation ou bonis en cas d'acquisition d'actions ou parts propres	1844
Précompte mobilier sur autres dividendes	1845
Autre précompte mobilier remboursable	1846
Précompte professionnel sur plus-values sur immeubles	2847
Précompte professionnel sur revenus perçus en qualité d'associé	2848
Précompte professionnel sur bénéfices imposables provenant d'une prestation de service fournie à un résident de Belgique ou un établissement belge avec lequel il existe directement ou indirectement un lien quelconque d'interdépendance	2849
Crédit d'impôt pour recherche et développement à restituer pour la présente période imposable	1850

Base de l'impôt à la sortie

	Codes	Période imposable
Montant des plus-values latentes après imputation proportionnelle des déductions du bénéfice subsistant	1864

Majoration en cas de dépassement de l'intensité maximale de l'aide suite à la rétro-déduction des pertes agricoles

	Codes	Période imposable
Montant de l'aide à récupérer qui a été accordée via la rétro-déduction des pertes	1877

Modification apportée à la date de clôture de l'exercice comptable à partir du 26.07.2017

	Codes	Période imposable
La société étrangère a modifié la date de clôture de son exercice comptable à partir du 26.07.2017	2878

Déduction pour revenus de brevets

Renseignements recueillis dans le cadre de l'échange de données OCDE

	Codes	Période imposable
La société étrangère revendique la déduction pour revenus de brevets pour la première fois au plus tôt après le 06.02.2015	2868
Nombre de brevets pour lesquels la société étrangère revendique la déduction pour revenus de brevets pour la première fois au plus tôt après le 06.02.2015	2869

Déduction pour revenus d'innovation

Renseignements recueillis dans le cadre de l'échange de données OCDE

	Codes	Période imposable
La société étrangère a adapté sa fraction en application d'une décision anticipée (présomption réfragable)	2880

Taille de la société

Renseignements pour l'appréciation de la qualité de « petite société »

	Codes	Période imposable
Données relatives à la période imposable		
La société étrangère est liée à une ou plusieurs autres sociétés au sens du Code des sociétés et des associations	2871
Indiquer les données sur base non consolidée. En revanche, si la société est liée à une ou plusieurs autres sociétés au sens du Code des sociétés et des associations, indiquer les données suivant les directives exposées dans les explications relatives à la déclaration.		
Nombre de travailleurs, en moyenne annuelle	1872 ; . .
Chiffre d'affaires annuel, hors TVA	1873 ; . .
Total du bilan	1874 ; . .
La société étrangère répond pour la dernière période imposable aux critères de petite société	2875
La société étrangère répond pour l'avant-dernière période imposable aux critères de petite société	2876

Conventions de transfert intra-groupe

Numéro d'entreprise des sociétés résidentes ou des établissements belges de sociétés étrangères avec lesquelles la société étrangère a conclu pour le présent exercice d'imposition une convention de transfert intra-groupe	
Premier numéro d'entreprise
Deuxième numéro d'entreprise
Troisième numéro d'entreprise

Documents et relevés divers

A joindre obligatoirement

Bilan établi par la société étrangère et comptes annuels de l'établissement (bilan, compte de résultats et annexe éventuelle)

Les documents relatifs à l'exonération des bénéfices provenant de l'homologation d'un plan de réorganisation et de la constatation d'un accord amiable

Les relevés, conventions et déclaration requis par l'application des dispositions légales concernées doivent, le cas échéant, être complétés.

204.3

275 B

275 K

276 K

276 N

276 P

275 SE

275 C

275 F

275 P

275 R

275 U

275 W

276 T

276 W1

276 W2

276 W3

276 W4

275 INNO

328 K

328 L

274 APT-8

274 APT-9

275 CDI

275 CTIG

275 CRC

275 COV

275 LF

Je déclare que la société étrangère a satisfait ou va satisfaire à l'obligation légale de déposer un fichier local 275 LF conforme au modèle réglementaire dans le délai prévu pour le dépôt de la déclaration à l'impôt des non-résidents, par voie électronique via MyMinfinPro ou sur support papier en cas d'autorisation de déposer la déclaration précitée sur un tel support.

Personnes morales qui ne se livrent pas à une exploitation ou à des opérations de caractère lucratif

Revenus immobiliers

	Codes	Période imposable
Revenus d'immeubles donnés en location (A3-A4)	5000 A, . .
Montant brut du loyer et des avantages locatifs	5001 A1, . .
Frais déductibles	5002 A2	-....., . .
Revenus nets d'immeubles donnés en location (A1-A2)	5003 A3, . .
Revenus cadastraux indexés	5004 A4	-....., . .
Sommes obtenues à l'occasion de la constitution ou de la cession d'un droit d'emphytéose ou de superficie ou de droits immobiliers similaires	5010 B, . .
Revenus imposables (A+B)	5020 C, . .

Avantages financiers ou de toute nature

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5310, . .

Pensions, capitaux, cotisations et primes patronales

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5320, . .

Frais de voiture à concurrence d'une quotité de l'avantage de toute nature

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5206, . .

Frais de l'allocation de mobilité à concurrence d'une quotité de l'avantage de toute nature

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5208, . .

Dépenses ou avantages de toute nature non justifiés et avantages financiers ou de toute nature

	Codes	Période imposable
Montant imposable des dépenses ou avantages de toute nature non justifiés		
Dépenses ou avantages de toute nature non justifiés imposables à 50 %	5334, . .
Dépenses ou avantages de toute nature non justifiés imposables à 100 %	5335, . .
Montant imposable des avantages financiers ou de toute nature		
Avantages financiers ou de toute nature imposables à 50 %	5336, . .
Avantages financiers ou de toute nature imposables à 100 %	5337, . .

Plus-values

Plus-values sur des immeubles non bâtis ou sur certains droits réels portant sur de tels biens

	Codes	Période imposable
Résultat net des plus-values et des pertes relatives à des biens ou droits de l'espèce qui ont été aliénés au cours de la période imposable (+)/(-)	5101 A/P B/N, . .
Solde des pertes restant à compenser éprouvées au cours des cinq périodes imposables antérieures lors de l'aliénation de biens ou droits de l'espèce, à limiter au résultat positif net	5103 C	-....., . .
Plus-values imposables (A/P-C)	5110 D, . .
Plus-values imposables à 33 %	5111 D1, . .
Plus-values imposables à 16,5 %	5112 D2, . .
Montant de l'impôt qui a été fixé par le receveur de l'enregistrement	2113 E, . .

Plus-values sur des immeubles bâtis ou sur certains droits réels portant sur de tels biens

	Codes	Période imposable
Résultat net des plus-values et des pertes relatives à des biens ou droits de l'espèce qui ont été aliénés au cours de la période imposable (+)/(-)	5121 F/P G/N, . .
Solde des pertes restant à compenser éprouvées au cours des cinq périodes imposables antérieures lors de l'aliénation de biens ou droits de l'espèce, à limiter au résultat positif net	5123 H	-....., . .
Plus-values imposables (F/P-H)	5130 I, . .
Montant de l'impôt qui a été fixé par le receveur de l'enregistrement	2131 J, . .

Documents et relevés divers

Les personnes morales qui établissent des comptes annuels

A joindre,

Bilan de la personne morale étrangère et les comptes annuels de l'établissement

Autres personnes morales

A joindre,

Comptes nécessaires à l'appréciation du régime d'imposition applicable et des revenus imposables

A joindre obligatoirement

Le relevé requis par l'application des dispositions légales concernées doit, le cas échéant, être complété.

274 APT-8

Annexes :

Certifié exactes et véritables les indications portées à la présente déclaration.

....., le (date)

Au nom du contribuable (*),

(*) La déclaration doit être signée par une personne légalement qualifiée pour engager le contribuable ou par le mandataire du contribuable.

(Signature suivie des nom, prénom et qualité)